



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 20 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et consorts « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Virginie Cavalli, disant :

« Pour l'hiver 2022-2023, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette à disposition un point de contact au sein des SIL afin de soutenir les démarches de tout locataire lausannois auprès de sa gérance visant à demander une baisse de température du chauffage de son logement ou de son immeuble d'habitation en général »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :